



Les moyens de la communication parlementaire

Quels moyens humains, techniques, financiers et organisationnels pour une politique de communication parlementaire ?

L'expérience de l'Assemblée nationale française

Présentée par Christophe Pallez, directeur général des services législatifs





ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRLE Organisation de la communication parlementaire DE LA FRANCOPHONIE à l'Assemblée nationale française



2 entités

- un service administratif: le service de la communication et de l'information multimédia (SCIM)
 - mission : gérer et développer la communication de l'Assemblée nationale
- une société audiovisuelle autonome : la chaîne parlementaire Assemblée nationale LCP-AN
 - mission: produire et diffuser une télévision parlementaire et civique

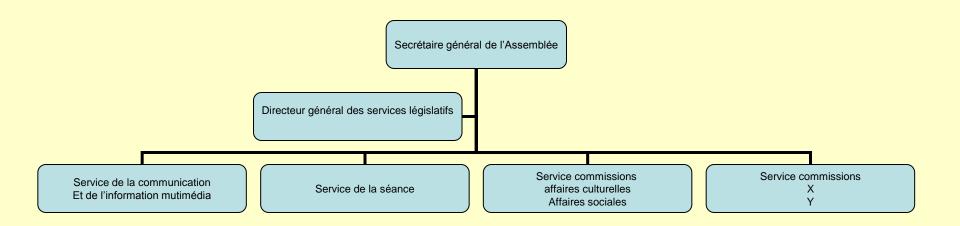




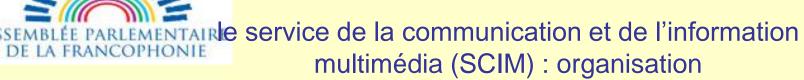


le service de la communication et de l'information multimédia (SCIM) : positionnement

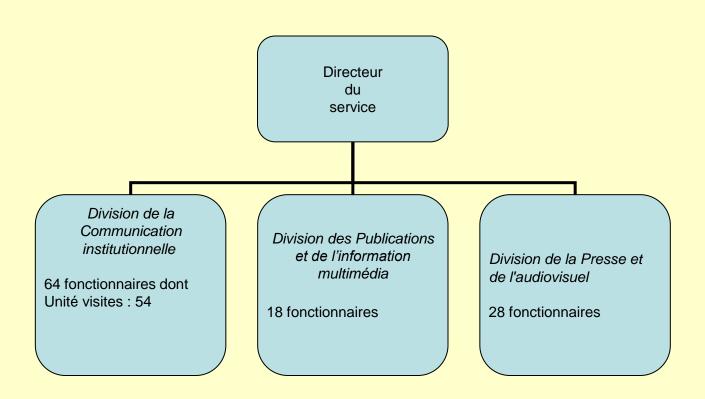










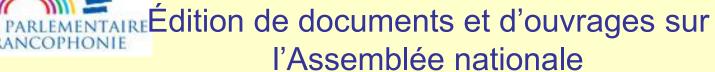




Le service de la communication et de l'information multimédia (SCIM) : missions

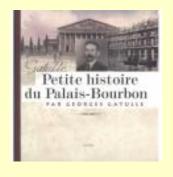
Division de la Communication institutionnelle	Division des Publications et de l'information multimédia	Division de la Presse et de l'audiovisuel
 Édition de documents et d'ouvrages sur l'Assemblée nationale Organisation de manifestations et d'expositions Accueil du public à l'Assemblée et à la Boutique 	 Publication des documents parlementaires Diffusion sur les sites internet et intranet des informations sur l'Assemblée nationale et les députés 	 Relations de l'Assemblée avec la presse écrite et audiovisuelle Production, diffusion et conservation des images des réunions publiques Prises de vue photographiques et audiovisuelles des manifestations liées à l'activité de l'Assemblée







Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers
-9 fonctionnaires dont 3 pour la conception 1 pour les co-éditions 5 secrétaires pour la réalisation - Une agence de communication	-Logiciels de PAO -Imprimerie interne pour une partie des brochures -Recours à des imprimeurs privés pour les autres éditions	2009 300 000 € 2010 145 000 € 50% par l'internalisation de la conception et de la réalisation graphique







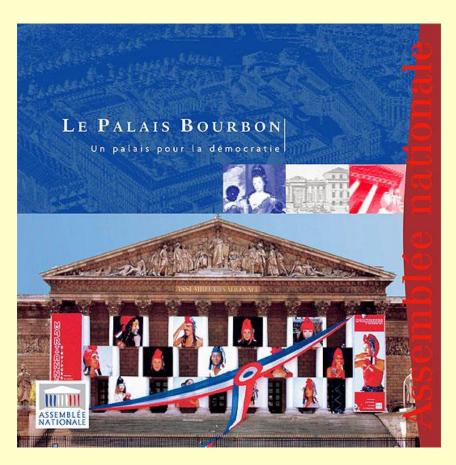


Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers
-9 fonctionnaires (cf. édition documents) -Participation d'autres services -Recours ponctuel à des professionnels (son, éclairages spéciaux, muséographie, historiens) -Partenariats publics et privés	-Moyens mobiles de sonorisation, de projection, de représentation -Supports d'exposition, éléments de signalétique, kakémonosLocation de moyens d'accueil (tentes) ou de restauration	2009 90 000 € 2010 130 000 € Ligne spéciale Parlement des enfants 340 000 €



Manifestations









Accueil du public : les visites



- Plus de 160 000 visiteurs par an
 - Les visites du Palais-Bourbon : 130 000 (dont 110 000 guidées)
 - Les spectateurs dans les tribunes : 18 000
 - Les 2 journées du patrimoine : 20 000
- Moyens humains : Unité visites de 54 agents formés
- Moyens matériels : 150 audioguides, une salle de projection (film de présentation)





Accueil du public : La Boutique



- Une petite partie des 160 000 visiteurs par an y passent + autres clients (accès libre)
- Moyens humains: 4 fonctionnaires et 2 contractuels
- Moyens matériels :
 - Local commercial externe
 - Collection d'objets conçus par le service communication et réalisés par des entreprises privées
- Moyens financiers :
 - > chiffre d'affaires de 550 000 € en 2010
 - Une activité commerciale (pas de vente à perte) subventionnée (locaux, personnel)



Accueil du public : La Boutique



















Les sites web de l'Assemblée nationale : un ensemble de sites intranet et internet



Site internet

http://www.assemblee-nationale.fr

Portail vidéo

http://www.assemblee-nationale.tv

Site des archives

http://archives.assemblee-nationale.fr/

Version mobile du site internet

http://www.assemblee.mobi/

Parlement des enfants

http://www.parlementdesenfants.fr/

Réseaux sociaux

http://www.facebook.com/AssembleeNationale

Compte twitter: AssembleeNat

Intranet

Site intranet de l'administration

http://weban

Intranet/Extranet

Site intranet des députés, collaborateurs, journalistes accrédités

http://an-577/

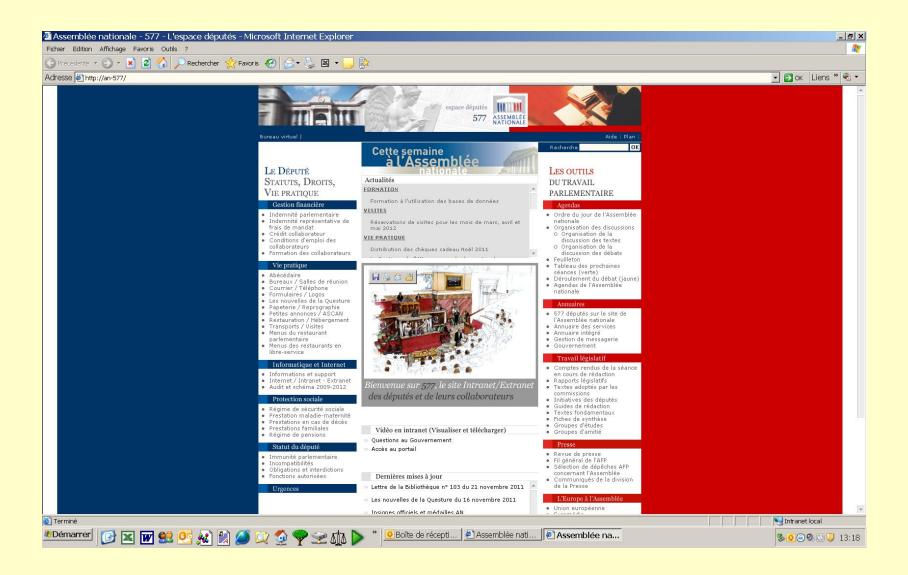
Bureau virtuel des députés

http://an-portail/



Le site 577







L'alimentation et la gestion du site Web de communication



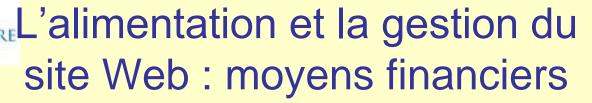
- système d'information sur les données parlementaires
- instrument de travail quotidien pour les services et les collaborateurs des députés
- outil de communication dominé par la procédure parlementaire.
- 650 000 fichiers (+ vidéos)
- 25 millions de pages de texte.
- 850 000 visiteurs par mois : variété des internautes (grand public, chercheurs, professionnels du droit, responsables dans les ministères ou grandes entreprises)



L'alimentation et la gestion du site Web : moyens humains

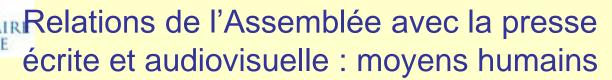


- 11 fonctionnaires division information multimedia
 - > 1 webmestre
 - > 1 coordonnateur conception et mise à jour de la page d'accueil
 - ➤ 1 chef de projet évolution
 - > 3 rédacteurs (mise à jour sites, aide aux internautes)
 - 2 informaticiens (fonctionnement technique)
 - 2 responsables images et vidéos
- Service informatique (bases de données, réseaux)
- Hébergeurs externes : 2 deux sociétés extérieures
 - hébergement des sites
 - hébergement du portail vidéos et du site mobile





- Coûts d'hébergement internes
 - > Achat de serveurs et de matériels de stockage
- Coûts d'hébergement externes
 - ➤ Hébergement des sites 120 000 €/an
 - ➤ Hébergement portail vidéos 100 000 €
 - ➤ Hébergement site mobile 15 000 €
- Coûts d'évolution du site
 - > 2009:85 000€
 - > 2010 : 250 000 €
 - > 2011 : 1 000 000 € prévus





- 9 fonctionnaires division de la presse et de l'audiovisuel
 - > 1 chef de division
 - 4 chargés des relations presse-organes de l'Assemblée
 - ➤ 4 secrétaires et 5 agents pour l'accueil des journalistes

Relations de l'Assemblée avec la presse écrite et audiovisuelle : moyens matériels

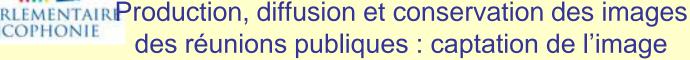


- Salles de presse
 - espaces de travail pour les journalistes
 - Locaux attribués aux journalistes et équipés (postes informatiques, réseau Wi-Fi, téléphones, terminal AFP)
 - Locaux ouverts à la presse (salle et jardin des Quatre Colonnes, salle des Pas-Perdus) et équipés (câblage)
 - salle de conférence de presse : spécialement équipée, une quarantaine de places, équipements techniques des télévisions et radios.









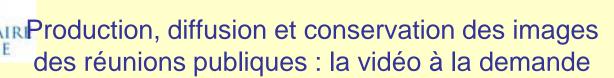






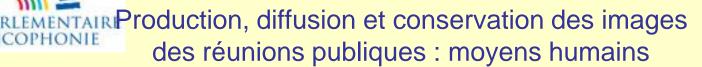
La retransmission des réunions officielles

- En 2010, 720 séances ou réunions de commission retransmises en direct
- L'Assemblée nationale produit elles-mêmes les images de ses travaux : séances dans l'hémicycle et réunions publiques dans les salles de commissions,
- L'hémicycle dispose d'une régie vidéo broadcast et d'une régie sonorisation distinctes
- Toutes les salles de commission équipées d'une régie audiovisuelle





- La division de la presse indexe, découpe et met en ligne les vidéos à la demande des séances publiques et des réunions de commissions publiques.
- Elle gère également l'ensemble d'un stock d'archives (remontant à 1974 pour l'audio et 1982 pour la vidéo).
- Elle aide les députés à récupérer les extraits qui les intéressent, sur un portail intranet.
- Elle répond aux demandes de vidéos récentes comme anciennes – émanant des télévisions, des radios ou des internautes





- Gestion technique des régies par un service technique audiovisuel (3 fonctionnaires ou contractuels)
- Réalisation des images et du son par des professionnels de la télévision (contractuels)
- 8 fonctionnaires pour l'indexation et le découpage des vidéos





Prises de vue photographiques et audiovisuelles des manifestations liées à l'activité de l'Assemblée





- Captation de manifestations ou d'événements, en dehors des séances ou des commissions : réceptions de personnalités par le Président de l'Assemblée, inaugurations d'expositions, colloques...
- Réalisation, à partir de ces images, de reportages photos ou de « sujets » vidéo à usage interne ou destinés à une diffusion publique, notamment sur le site internet
- A la demande de députés reportages photo ou vidéo sur leur activité à l'Assemblée
- Les images ainsi réalisées permettent d'alimenter une photothèque et une vidéothèque



	HILLIM	
Α	SSEMBLÉI	E
N	ATIONALI	E

Moyens humains	Moyens techniques
-5 fonctionnaires : -3 vidéastes -2 photographes	 vidéo : 2 caméras mobiles) Matériel de prise de son Outils de post- production Equipement photo et de traitement de
	l'image





La communication déléguée : la chaîne parlementaire Assemblée nationale LCP-AN



Statut juridique

- Un ensemble « La Chaîne Parlementaire » regroupe deux sociétés de programmes, LCP-Assemblée nationale et Public Sénat, partageant à parité le temps d'antenne d'un canal commun
- LCP-AN
 - Société privée : capital appartient à l'Assemblée
 - une convention avec l'Assemblée prévoyant notamment la dotation financière
- Indépendance éditoriale
 - président nommé pour trois ans par le Bureau, sur proposition du Président de l'Assemblée
 - conseil d'administration : représentants de chaque groupe politique







- Mission définie par la loi : « information et formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques »
- A l'origine, LCP-AN devait retransmettre les travaux parlementaires et faire des émissions pour les commenter et les expliquer.
- Elle se définit comme une Chaîne parlementaire, politique et citoyenne, qui a pour objectif de décrypter et d'analyser au quotidien l'actualité parlementaire et politique.





LCP: P comme Parlementaire ou comme Politique?



Ses programmes : Journaux quotidiens, retransmission des travaux parlementaires, magazines hebdomadaires ou mensuels, programmes courts, documentaires et même cinéma...

	Part du Temps d'antenne
Retransmission des débats	19%
en séance et en commission	
Journaux et magazines	31%
Sur l'actualité politique	
et parlementaire	
Programmes politiques	40%
ou d'éducation citoyenne	
(discours du président de la République,	
campagnes électorales, congrès et meetings	
des partis politiques)	
Divers	10%





LCP-AN : les moyens

Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers
-69 salariés permanents -11 « pigistes journalistes », -appel à des prestataires techniques (notamment pour louer des régies mobiles).	-Locaux loués près de l'Assemblée avec studios et installations techniques financées par l'AN (5 M€) -Dans l'Assemblée > studio,régie de post-production et local maquillage > câblages pour permettre à la chaîne d'acheminer plus aisément ses signaux	Dotation AN 2001 6 M€ 2006 11 M€ 2010 15,3 M€ dont coût de diffusion TNT 3,8 M€ (couvre 50 millions de personnes)



Moyens de la communication/moyens généraux de l'Assemblée nationale



	SCIM	LCP-AN	AN	% com
ressources humaines	125	80	1340	15
budget	1 280 000 €	15 300 000 €	550 000 000 €	3

Conclusion : une politique de communication parlementaire mobilise d'importantes ressources si elle inclut une chaîne parlementaire